

Conseil municipal du 09 juin 2023 Procès-verbal

L'an deux mille vingt trois et le 09 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué le 02 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Paul PETITBOUT, maire, dans la salle des mariages.

- **Etaient présents** : Mesdames et Messieurs PETITBOUT Paul, DEGOUTTE Vincent, GAUDARD Gersande, GAUDARD Yves, MICHAUD Cédric, SIMON Karen, BOUILLER Dominique.
- **Etaient absent excusé** : Monsieur BADAUD Michel, qui a donné procuration à Monsieur GAUDARD Yves – Madame VINCENT Pauline, qui a donné procuration à Madame SIMON Karen – Monsieur COUDOUR Thierry
- Monsieur DEGOUTTE Vincent est nommé secrétaire de séance.

Désignation des délégués du conseil municipal et suppléants pour l'élection des sénateurs :

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale,

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et de deux membres présents les plus jeunes : Messieurs GAUDARD Yves, PAYANT Laurent, MICHAUD Cédric, GAUDARD Gersande.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection du délégué titulaire

La candidature enregistrée : Monsieur PETITBOUT Paul

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance, à savoir, l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023. Après enregistrement des candidatures en liste, il est procédé au vote.



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 10
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Enveloppes vides : 0
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

A obtenu : Monsieur PETITBOUT Paul 9 voix

Monsieur PETITBOUT Paul ayant obtenu la majorité absolue et après avoir accepté le mandat, est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

Élection des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées : Monsieur MICHAUD Cédric, Madame GAUDARD Gersande, Madame SIMON Karen

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 10
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Enveloppes vides : 0
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Madame SIMON Karen : 10 voix

Madame GAUDARD Gersande : 10 voix

Monsieur MICHAUD Cédric : 10 voix

Ayant obtenu la majorité absolue et après avoir accepté le mandat, sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

La séance est cloturée à 18 h 30.

